



CONDITIONS DE GARANTIE :

Nos machines sont garanties contractuellement, conformément aux dispositions légales/nationales. La garantie correspond à une utilisation normale du produit. Les produits sont garantis contre tout **défaut de matière ou de fabrication**. Sont exclus les défauts et les détériorations provoqués par l'usure naturelle, ou par un accident extérieur (**entretien défectueux, mauvais traitement du produit...**), ou encore par une **utilisation du produit non spécifiée et non autorisée** par RUBI France. Sont **exclus également les pièces d'usure et accessoires** (Ex : Pompes à eau, charbons, fouet de malaxage, câble d'alimentation électrique etc...).

La durée de garantie s'applique **à compter de la date de livraison au client**, à l'exception des garanties légales. En outre, les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

RÉPARATION SOUS GARANTIE :

Nos services après-ventes agréés sont les seuls habilités à intervenir pour les réparations à effectuer durant la période de garantie. Toute demande de prise en charge de garantie auprès de RUBI France ou auprès de notre réseau de services après-ventes agréé, **devra être accompagnée impérativement des documents suivants :**

- **Facture d'achat ou bon de livraison de votre client.**
- **Photo(s) du produit ou pièce défectueux**
- **Photo de la plaque signalétique avec le numéro de série**
- **Formulaire prise charge SAV complété**

Toute demande incomplète ne pourra être traitée par RUBI France ou son réseau de SAV agréés.

La garantie ne pourra s'appliquer **si le matériel arrive démonté auprès de nos prestataires.**

Le **délaï de réparation est au maximum 4 semaines** à partir de l'enlèvement du produit pour envoi au SAV.

Contactez votre transporteur, afin d'acheminer l'appareil auprès du SAV agréé.

Nous vous rappelons que la société RUBI France ne pourra être tenue responsable des dommages pouvant survenir pendant le transport « Aller », si la détérioration constatée résulte d'une mauvaise protection. En tout état de cause, nos SAV agréés se réservent le droit de refuser un colis réceptionné en mauvais état.

Les **machines électriques** devront être posées sur palette, correctement **sanglées et emballées** afin d'éviter toutes détériorations éventuelles dans la phase de transport jusqu'au point de SAV agréé.

Les autres produits (*Malaxeurs, coupe-carreaux manuels*) devront être **correctement emballés dans un carton dédié** à cet effet afin d'éviter toutes détériorations éventuelles lors du transport jusqu'au SAV agréé.

Après acceptation de la garantie et réparation, la machine vous sera retournée en franco de port.

Vous pourrez en parallèle bénéficier d'un remboursement des frais de transport aller (**hors transport express**), sur présentation de la copie de **facture du transporteur**, qui devra être adressée par mail à savrubifrance@rubi.com.

Le remboursement des frais de transport aller s'effectuera sur la base des conditions définies dans la grille ci-dessous:

POIDS	Jusqu'à concurrence maximum de :
0 à 10 kg	20,00 €
10 à 20 kg	30,00 €
20 à 30 kg	35,00 €
30 à 40 kg	40,00 €
40 à 50 kg	45,00 €
> à 50 kg	50,00 €



**BUILDING THE
FUTURE TOGETHER**

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE SAV

En cas de refus de prise en charge de la garantie, les frais de transport Aller resteront à votre charge et les conditions de réparation hors garantie s'appliqueront.

RÉPARATION HORS GARANTIE :

Dans le cadre d'une réparation Hors garantie, un devis sera établi par notre SAV agréé, et vous sera transmis dans les meilleurs délais.

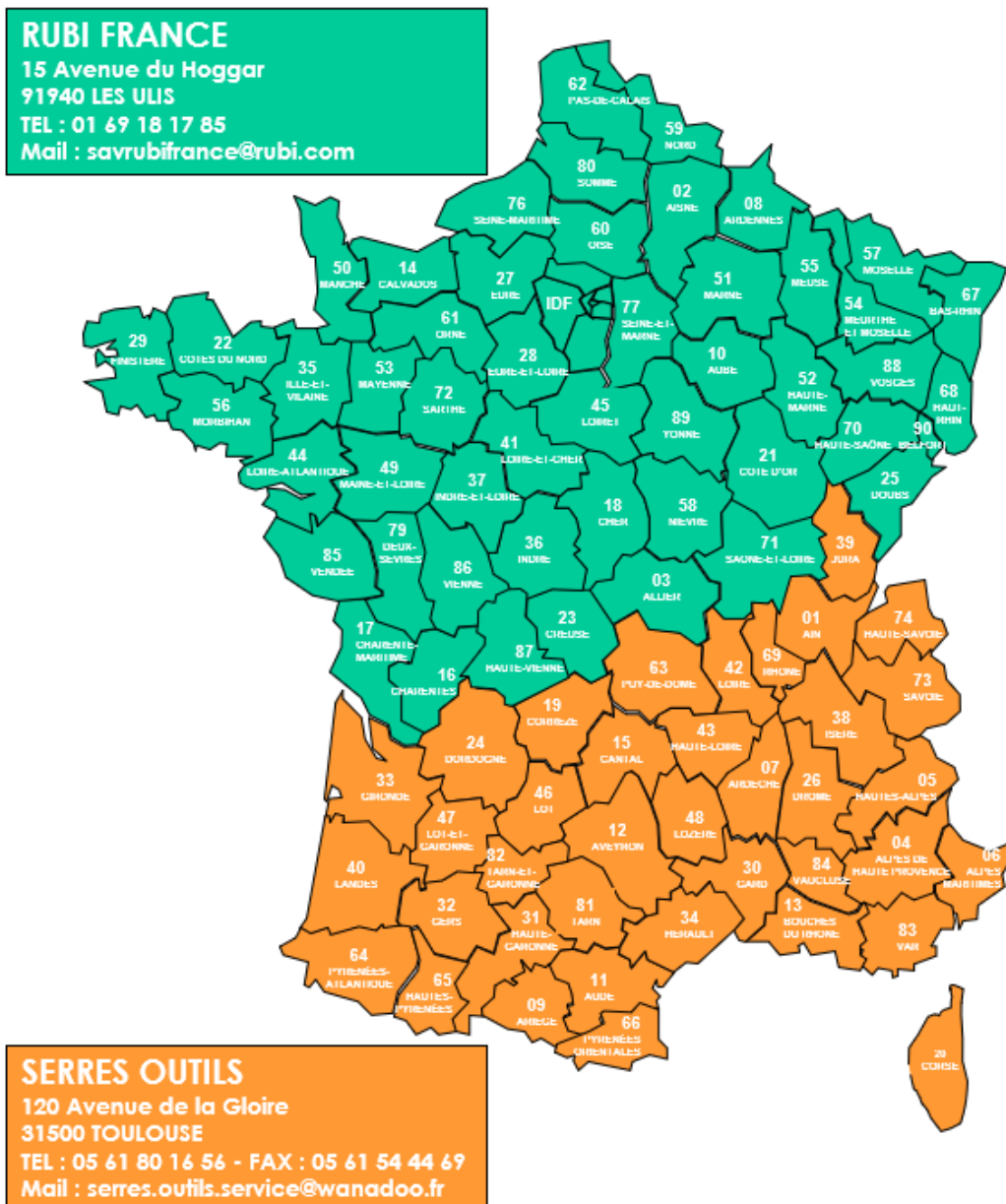
En cas de refus du devis de réparation ou de non-réponse dans un délai **de un (1) mois** après l'édition du devis, le matériel vous sera restitué, **uniquement sur demande**, et sera réexpédié démonté. Les frais de transport retour et les frais d'expertise forfaitisés sur la base de 25 € TTC, vous seront facturés.

En cas de non-réponse dans un délai de **deux (2) mois** après l'édition du devis, **le matériel pourra faire l'objet d'une mise au rebut, sans aucune réponse du client.**

VUES ÉCLATÉES DES PRODUITS RUBI :

Nos SAV agréés tiennent à votre disposition les vues éclatées de nos différents produits, qui vous seront transmises sur demandes, dans le but de faciliter la gestion de vos commandes.

NOTRE RÉSEAU DE SERVICE APRES-VENTE :





FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE

INFORMATION PRODUIT

PRODUIT : RÉFÉRENCE :

NUMÉRO DE SÉRIE : **OBLIGATOIRE**

SOUS GARANTIE : **Oui** **Non** **Si oui**, merci de fournir **(OBLIGATOIRE)** : - **Facture d'achat CLIENT UTILISATEUR**
- **Photo du produit & plaque N°SERIE**

Date d'achat :

INFORMATION CLIENT

POINT DE VENTE :

MAGASIN :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone :

Contact :

E-Mail :

UTILISATEUR :

NOM :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone :

Contact :

E-Mail :

DESCRIPTIF DE LA PANNE (avec le plus de précisions possibles)

Je reconnais avoir pris connaissances des conditions de retour et les accepte.

DATE :

Nom et Signature du demandeur :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE 2025

Tous les produits fabriqués et commercialisés par le GROUPE RUBI sont examinés, testés et soumis à des contrôles d'assurance qualité stricts conformément aux normes légales et à celles établies par le GROUPE RUBI.

Par conséquent, le GROUPE RUBI peut offrir une garantie sur l'intégralité de ses produits. Cette garantie ne limite pas ou ne renonce pas au droit de l'acheteur de déposer des réclamations en responsabilité résultant de vices cachés ou de défauts dans les produits vendus.

OBJET DE GARANTIE

Tous les produits fabriqués et commercialisés par le groupe RUBI sont couverts par cette garantie.

PÉRIODE DE GARANTIE

Cette garantie commerciale est valide pour une durée de trois (3) ans à partir de la date d'achat.

La durée de la garantie commerciale sera exceptionnellement portée à quatre (3+1) ou cinq (3+2) ans, comme indiqué dans le catalogue et/ou l'emballage, pour tous les produits dont l'achat a été enregistré en ligne sur www.rubi.com/fr/club ou par le biais de l'application gratuite CLUB RUBI dans les 30 jours suivant la date d'achat.

RÉGIME DE GARANTIE

1. Cette garantie couvre la réparation ou le remplacement, sans frais et dans un délai raisonnable, de tout défaut apparaissant dans les matériaux ou dans la fabrication ou la conception du produit et dont il est prouvé qu'il s'est produit pendant la période de garantie spécifiée.
2. La durée de la garantie commence à la date de la vente du produit au premier acheteur. La date indiquée sur le reçu d'achat original sera prise en compte.
3. L'enregistrement ne peut être effectué que sur Internet à l'adresse suivante www.rubi.com/fr/club ou via l'application gratuite CLUB RUBI. La preuve d'inscription sur internet servira de justificatif, qui devra être imprimé immédiatement, ou le reçu d'achat original mentionnant la date d'achat. L'enregistrement n'est possible que si l'acheteur accepte le stockage de ses données.
4. Les produits qui présentent des défauts ne seront réparés ou remplacés qu'une fois que le GROUPE RUBI aura reconnu que le produit est sous garantie selon les termes du point 6. GROUPE RUBI peut, à sa discrétion, réparer ou remplacer un produit qui ne fonctionne pas correctement par un modèle actuel ou ultérieur. Tous les outils ou pièces remplacés deviendront la propriété du GROUPE RUBI. Les réparations et les pièces de rechange seront garanties pendant SIX MOIS à compter de la date de réparation.
5. Les réclamations faites dans le cadre de cette garantie ne peuvent être déposées que pendant la période de garantie. Pour ce faire, le produit et le ticket de caisse original indiquant la date d'achat et le nom du produit doivent être présentés ou envoyés au GROUPE RUBI ou à l'un des services d'assistance technique figurant sur notre site Web (www.rubi.com/fr/service-apres-vente).
Pour les produits qui ont été enregistrés en ligne et qui, de ce fait, sont couverts par une garantie commerciale de QUATRE (4) ou CINQ (5) ans, le document prouvant ledit enregistrement, en format imprimé ou numérique, doit également être fourni.
6. L'utilisation du service après-vente n'implique pas une prolongation ou un renouvellement de la durée de la garantie du produit.
7. Les éléments suivants sont exclus de cette garantie:
 - Les défauts présents dans les composants ou les produits eux-mêmes qui sont dus à l'usure causée par l'utilisation ou tout autre type d'usure naturelle. Ces réclamations ne peuvent être déposées que dans les TRENTE (30) premiers jours suivant la date d'achat du produit (comme indiqué sur le reçu d'achat).
 - Tous les produits considérés comme consommables et / ou d'usure, sauf s'ils sont complètement neufs et inutilisés.
 - Défauts identifiés sur les produits qui sont causés par le non-respect et/ou la non-conformité des instructions d'utilisation et de fonctionnement, une utilisation non conforme à l'usage prévu du produit, des facteurs environnementaux anormaux, des conditions de fonctionnement inhabituelles, une surcharge ou un entretien ou un nettoyage inapproprié.
 - Les défauts identifiés sur les produits qui sont causés par l'utilisation d'accessoires ou de pièces de rechange qui ne sont pas des pièces originales du GROUPE RUBI.
 - Les produits ayant subi des altérations, des modifications ou des ajouts non autorisés par le GROUPE RUBI.
 - Les produits présentés ou expédiés partiellement ou totalement désassemblés ne sont pas couverts par la garantie.
 - Les irrégularités minimales sur l'état du produit qui n'ont aucun effet sur sa valeur ou son utilisation correcte.

APPLICATION TERRITORIALE

Cette garantie s'applique pour toutes les ventes aux consommateurs finaux effectuées dans n'importe quel pays du monde.